

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Présents-es :	M. René GISIGER (Vice-Président).
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire M. Fernand SAVIGNY, Steve DELAUDE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	MM. Christian CHEYROUX, Président et Michel MOUTON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

<b>A.</b>	<b>Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre 2018</b> .....	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Communications du Bureau du Conseil municipal</b> .....	<b>3</b>
1.	Informations diverses.....	3
a)	Promotions citoyennes .....	3
b)	Mérite communal.....	3
c)	Mise à jour de la liste des délégations à pourvoir et à repourvoir.....	4
<b>d)</b>	<b>Sirènes des ambulances françaises</b> .....	<b>4</b>
<b>C.</b>	<b>Rapport de commission</b> .....	<b>4</b>
1.	Rapport de la commission des finances relatif au budget de l'exercice 2019 .....	4
<b>D.</b>	<b>Propositions du Conseil administratif</b> .....	<b>5</b>
1.	<b>Projet de délibération N°8-2018</b> : Indemnités allouées en 2019 aux Conseillers administratifs .....	5
2.	<b>Projet de délibération N°9-2018</b> : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2019, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter .....	6
3.	<b>Projet de délibération N°10-2018</b> : Ouverture d'un crédit de 146'000CHF destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises .....	7
<b>E.</b>	<b>Communications</b> .....	<b>8</b>
1.	Informations diverses.....	8
a)	Repas de Noël des Seniors .....	8
b)	Mise en place d'un système de prêt de patins sur caution.....	8
c)	Surfaces commerciales du CVI (restaurant et commerce) .....	9
<b>F.</b>	<b>Propositions individuelles &amp; questions</b> .....	<b>9</b>
a)	Délégation aux associations .....	9

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gisiger, Vice-Président, ouvre la séance à 20h03. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Christian Gorce, Maire et MM. Fernand Savigny et Steve Delaude, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (une personne).

Il excuse l'absence de M. Cheyroux, Président du Conseil municipal, et de M. Mouton.

### A. Adoption des procès-verbaux et du compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 octobre et du 1<sup>er</sup> novembre 2018

*Les erreurs matérielles signalées sont rectifiées dans les documents finaux mais non énumérées ici individuellement.*

#### Procès-verbal du 18 octobre

P. 6, D. 1. a) ii), premier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, et 2<sup>e</sup> paragraphe, remplacer : *La commune a obtenu le maintien de la ~~bande~~ piste cyclable qui longe la cour arrière de la mairie, qui fera l'objet d'un arrêté de ~~situation~~ circulation de la Direction générale des transports.*

*M. Mouton entend cet argument mais la ~~bande~~ piste cyclable débouche directement sur le stationnement en épi (...)*

P. 8, lettre ix), première phrase, ajouter : (...) *l'ouverture initialement souhaitée pour la chasse encore cette année est prévue au premier trimestre de l'an prochain.*

P. 11, 3<sup>e</sup> paragraphe de la page, remplacer : ~~Enfin,~~ **Il est précisé que** *la patinoire est ouverte toute l'année, (...).*

**Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 18 octobre est approuvé par 14 voix « pour » et une abstention.**

#### Compte rendu du 18 octobre 2018

**La parole n'est pas demandée, le compte rendu de la séance du 18 octobre est approuvé par 14 voix « pour » et une abstention.**

#### Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2018

Ajouter Mme Blatter Barros da Silva comme membre excusée.

P. 3

4<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *M. Savigny signale une augmentation de CHF 73'200.- due au fait que le canton a ~~mis en place~~ introduit dans la loi une disposition, aux termes de laquelle, les exécutifs (...). Cela fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal, même s'il n'y a pas possibilité*

6<sup>e</sup> paragraphe, ajouter le verbe : *M. Savigny indique que cela répond de nouveau à une décomposition et ventilation plus détaillées qu'avant.*

7<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *M. Savigny répond comme ci-dessus, que cela résulte ici de la ~~ventilation~~ présentation distincte des jobs d'été dans chaque service qui en emploie, (...)*

10<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase, ajouter : *Ce fonds pourra servir à la commune puisqu'il est prévu une participation de ce fonds pour les communes qui se développent, pour financer leurs infrastructures.*

P. 4, avant dernier paragraphe, ajouter cette phrase à la fin : **Et le Conseil municipal devra valider encore l'extension du rôle des APM.**

P. 5

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *Comme Mme Baudet s'interroge sur ~~un écart~~ la diminution aux charges de CHF 33'400.-,*

7<sup>e</sup> paragraphe, dernière phrase, intégrer ou corriger les chiffres : *Les diminutions de recettes fiscales sont prévues aussi bien sur les impôts sur le revenu des personnes physiques (- CHF 189'000.- ou CHF 4,69%), sur les impôts à la source des personnes physiques (- CHF 522'000.- ou 31,3%) que pour les personnes morales, de CHF 155'000.- inférieurs au budget actuel (soit un écart de ~~29,35~~ 5,3%).*

8<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *Mais, vu ~~le décalage entre le~~ la date de bouclement des comptes d'un important contribuable qui déménagera son activité, son imposition émargera encore à la commune et l'avis d'imposition, il n'y aura pas une différence très significative sur les impôts dans l'année 2019 (...)*

9<sup>e</sup> paragraphe, dès l'avant dernière phrase, préciser : *Pour les impôts à la source, aucune correction n'est jamais annoncée par l'administration fiscale au moment du bouclement des comptes annuels alors qu'il y en a.*

P. 6

Premier paragraphe, préciser : *(...) comme des quasi-résidents sur la base d'une feuille déclaration d'impôts, entrent dès lors dans la catégorie des personnes physiques. Mais, ~~le déficit~~ la diminution de l'impôt à la source qui en résulte n'est pas tout à fait n'a pas été partiellement compensée par une augmentation de l'impôt des personnes physiques, ce qui interpelle M. Savigny. Ici, il y a ~~une perte~~ un manque d'information pour les communes. M. Savigny a profité d'une séance avec le Département des finances pour l'interpeller à ce sujet, (...)*

2<sup>e</sup> paragraphe, ajouter à la fin de la phrase : *(...) que nous abordons maintenant.*

5<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *Il précise que ce montant est inscrit d'investissements concerne dans le patrimoine administratif de la commune, soit des tâches que doit faire légalement assumer la commune, et non dans le patrimoine financier qui est du patrimoine de placement. ~~ou d'emprunt.~~ (...) Il signale sous « Services généraux », la dotation de CHF 2 millions pour la Fondation immobilière communale, un sujet qui ~~sera~~ devra être porté devant le Conseil municipal sous forme de délibération.*

7<sup>e</sup> paragraphe, ajouter : *M. Savigny rappelle que le Conseil a voté des amortissements complémentaires lorsque les comptes sont bénéficiaires, notamment en 2017, ce qui explique (...)*

**Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2018 est approuvé par 8 voix « pour » et 7 abstentions.**

### B. Communications du Bureau du Conseil municipal

#### 1. Informations diverses

##### a) Promotions citoyennes

Le Vice-Président informe que les membres du Conseil municipal qui ont des enfants nés en 2001 peuvent s'annoncer au secrétariat de la mairie d'ici au 30 novembre 2018 pour participer le 12 février 2019 à 20h00 au Théâtre du Léman à la soirée des Promotions citoyennes 2019. La commune organisera une réception en mars 2019 des jeunes citoyens de la commune.

##### b) Mérite communal

Le Vice-Président rappelle que les membres du Conseil municipal sont invités à proposer des candidatures, s'ils en ont, jusqu'au 30 novembre. Le formulaire et le règlement sont sur le site internet de la commune.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

c) Mise à jour de la liste des délégations à pourvoir et à repourvoir

La liste des délégations sera mise à jour en décembre, lorsque le Conseil municipal sera au complet.

d) Sirènes des ambulances françaises

Le Vice-Président lit un courrier adressé au Conseiller d'Etat Mauro Poggia, adressé en copie au Président du Conseil municipal de Perly-Certoux :

*Monsieur le Conseiller d'Etat,*

*Au nom des pétitionnaires, je me permets de revenir vers vous concernant l'affaire citée en marge.*

*Nous faisons référence à nos précédents courriers et nous vous signalons que les services sanitaires français persistent la nuit à faire usage de la sirène à deux tons alors qu'il n'y a aucune circulation.*

*Nous fondons beaucoup d'espoir sur une nouvelle intervention de votre part afin que cessent définitivement ces nuisances nocturnes et nous vous en remercions.*

Le Vice-Président fait grâce à l'assemblée de la lecture du relevé de la dizaine de passages notés dans le courrier.

*Depuis des années nous sommes excédés par ces sirènes qui s'entendent bien au-delà de la route de Saint-Julien et qui perturbent le sommeil et la santé des habitants. Cette route nationale est déjà surchargée la journée (bruit et pollution) et nous avons droit, pour le moins, au repos la nuit.*

*Nous rappelons que ces véhicules roulent à une vitesse excessive de jour comme de nuit.*

*A maintes reprises nous avons constaté que les sirènes ne sont pas enclenchées sur le territoire français ou qu'elles sont éteintes dès celui-ci franchit.*

*Ainsi, la solution serait que les ambulances/samu empruntent pour l'aller et le retour l'autoroute en passant par la douane de Bardonnex.*

*Nous vous adressons nos remerciements pour l'attention que vous porterez à notre requête.*

*Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à notre considération distinguée.*

*Pour les pétitionnaires, Mme Martine Blanchut*

Le courrier ne suscitant pas de commentaires, le Vice-Président passe au point suivant.

### **C. Rapport de commission**

#### **1. Rapport de la Commission des finances relatif au budget de l'exercice 2019**

Le Vice-Président passe la parole à M. Savigny, qui apporte une précision sur les documents fournis. Le Plan financier quadriennal a été fourni « pour information » aux Conseillers. L'exécutif a l'obligation de le présenter au Conseil d'Etat, mais ne doit pas le faire accepter par le Conseil municipal. Il serait obligatoire de soumettre au Conseil municipal un plan financier sur 4 ans dans le cas où le budget de la commune serait déficitaire. Le Conseil administratif devrait alors démontrer par un plan financier que son budget redeviendrait positif après 4 ans. M. Savigny attire l'attention sur le titre du document, qui présente une simulation en l'état, sans la création d'une crèche, mais avec des centimes additionnels modifiés en 2020, car normalement, la nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises entrera en vigueur cette année-là et il paraît vraisemblable que l'ensemble des communes genevoises augmenteront leurs centimes additionnels. Notre commune également. Malgré cette hausse, en 2020, la commune enregistrera un résultat négatif de CHF 1,250 millions, qu'il faudra travailler d'ici la présentation effective du budget 2020. M. Savigny précise que ce Plan financier a été élaboré avant d'avoir toutes les données sur les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises. Ce document est donc basé sur des estimations.

Le Vice-Président passe la parole à M. Prina, président de la Commission des finances.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Prina explique que les commissaires se sont réunis le 7 novembre et se sont référés aux documents transmis lors de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre. Ils ont pu constater que le budget proposé par le Conseil administratif pour l'exercice 2019 a été établi sur les dernières estimations transmises par le département des finances. La Commission a relevé que le résultat 2019 prenait déjà en compte le départ d'un nombre restreint d'entreprises sises sur la commune. M. Prina note que le résultat final du budget 2019 est positif grâce aux quelques produits des loyers locatifs et commerciaux du centre de vie intergénérationnel.

La commission a pris note que le Conseil administratif va examiner d'ici à décembre 2018 si des amortissements complémentaires peuvent encore être enregistrés dans les comptes 2018, et ainsi influencer sur les amortissements 2019. M. Prina ne revient pas sur le Plan financier 2019–2022, puisque M. Savigny l'a présenté. M. Prina relève qu'il conviendra d'ajouter à ce qui a été dit pour 2020 et l'impact important sur les recettes fiscales de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), qu'un important travail attend la commune en 2019 pour effectuer un examen très approfondi des dépenses de fonctionnement, ainsi que des projets d'investissement, tel que proposé dans le cadre du rapport de la Commission des finances de février 2018 relatif au Plan financier 2018 - 2028.

En conclusion, la Commission des finances recommande d'accepter le projet de délibération N°9 -2018 et d'approuver le budget de fonctionnement 2019, ainsi que le budget d'investissements 2019.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président met aux voix les conclusions du rapport de la Commission des finances.

**Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission des finances, qui recommande d'accepter le projet de délibération N°9 -2018 et d'approuver le budget de fonctionnement 2019, ainsi que le budget d'investissements 2019.**

### **D. Propositions du Conseil administratif**

#### **1. Projet de délibération N°8-2018 : Indemnités allouées en 2019 aux Conseillers administratifs**

Le Vice-Président informe que cette délibération ne peut pas être refusée par le Conseil municipal, mais que celui-ci peut augmenter le montant des indemnités, s'il le désire.

M. Savigny rappelle que le Conseil peut toujours refuser une délibération mais qu'ici, le Conseil d'Etat qui les valide, pourrait se substituer et décider que la commune applique la loi, puisque cette augmentation d'indemnités provient d'une modification de la Loi sur l'administration des communes.

Comme M. Escher demande si le Conseil administratif est à l'aise avec cette indemnité, M. Savigny répond qu'elle représente déjà une augmentation par rapport aux années précédentes. M. Gorce souligne que le Conseil administratif n'aurait pas proposé de lui-même une modification de ses indemnités.

M. Prina précise que les indemnités du maire et de ses adjoints, à l'époque, ont déjà été augmentées par deux fois dans le passé, pour répondre aussi à l'évolution de leur travail.

M. Savigny précise que c'est la Commission des finances qui avait proposé ces augmentations, ce que M. Prina confirme.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

### **INDEMNITES ALLOUEES EN 2019 AUX CONSEILLERS ADMINISTRATIFS**

*Vu le projet de budget pour l'année 2019,*

*Vu le rapport de la commission des finances du 7 novembre 2018,*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu la modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01) du 18 avril 2018, et son entrée en vigueur le 1er janvier 2019.*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »**

1. *De fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à 60'000CHF, soit 180'000CHF au total.*
2. *De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2019 suivante :*

*012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs/Maire et Adjoints*

2. **Projet de délibération N°9-2018** : Approbation du budget de fonctionnement annuel 2019, du taux des centimes additionnels ainsi que de l'autorisation d'emprunter

M. Delaude demande une modification, au 5<sup>e</sup> paragraphe : que le centime est « maintenu » à 43 cts, plutôt que « s'élève ».

Cette demande n'étant pas contestée, le Vice-Président lit la délibération en l'incluant, puis la fait voter comme suit :

### **APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2019, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QUE DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

*Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 10'984'229CHF aux charges et de 11'013'303CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 29'074CHF,*

*Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 29'074CHF et résultat extraordinaire de 0CHF,*

*Attendu que l'autofinancement s'élève à 1'306'153CHF,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 est maintenu à 43 centimes,*

*Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,*

*Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 5'782'000CHF aux dépenses et de 0F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 5'782'000CHF,*

*Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'306'153CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 4'475'847CHF,*

*Vu le rapport de la commission des finances du 7 novembre 2018,*

*Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »**

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 10'984'229CHF aux charges et de 11'013'303CHF aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 29'074CHF. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 29'074CHF et résultat extraordinaire de 0CHF.*
  2. *De maintenir le taux des centimes additionnels pour 2019 à 43 centimes.*
  3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2019 à 0 centime.*
  4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 4'475'847CHF pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
  5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*
3. **Projet de délibération N°10-2018** : Ouverture d'un crédit de 146'000CHF destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président procède à la lecture puis fait voter comme suit :

### **OUVERTURE DU CRÉDIT DE 146'000CHF DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES**

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;*

*considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;*

*vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;*

*vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;*

*vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;*

*vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);*

*considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département du Territoire) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;*

*attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement;*

*vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

*commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements;*

*considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions;*

*vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;*

*vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;*

*vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*le Conseil municipal*

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »**

- 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 146'000CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.*
- 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point n°1.*

### **E. Communications**

#### **1. Informations diverses**

##### **a) Repas de Noël des Seniors**

M. Savigny rappelle que le repas des Seniors aura lieu le vendredi 21 décembre à partir de 18h. Les membres du Conseil municipal sont invités comme chaque année (sans les conjoints). Ils recevront prochainement une invitation à cet effet. Les membres de la Commission des Affaires sociale se chargeront du service des digestifs et de la distribution des cadeaux en fin de soirée. Les membres du Conseil municipal auront des places réservées (non nominatives) à différentes tables.

##### **b) Mise en place d'un système de prêt de patins sur caution**

M. Gorce informe que l'objectif est d'augmenter l'utilisation de cette patinoire en mettant sur pied un système de prêt de patins sur caution. Les modalités sont encore à définir pour permettre aux usagers d'utiliser la patinoire en dehors



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

des heures d'animation de la FASE, avec des patins à leur taille, adaptés à la glace synthétique. Il devrait donc être possible, pour les habitants intéressés, de patiner à la patinoire synthétique de Perly-Certoux entre Noël et Nouvel An.

### c) Surfaces commerciales du CVI (restaurant et commerce)

M. Savigny informe que, formellement, le contrat avec les restaurateurs a été signé et que la petite surface dédiée aux soins à la personne est également louée et ouvrira encore ce mois. Pour le restaurant, l'ouverture est planifiée pour février 2019.

Comme M. Gaudin demande quel type d'activités se déroulera dans la petite surface, M. Gorce répond qu'il s'agit d'esthétique et de pédicure.

## F. Propositions individuelles & questions

### a) Délégation aux associations

Mme de Raemy relaie une demande de l'Appertoux, qui souhaiterait disposer des poubelles de tri du type de celles qui se trouvent au parc Quédan pour ses « Apéros découvertes ». Les déchets produits lors de ces petits événements ne requièrent pas les tours de tri.

M. Gorce répond que cela fait partie de la démarche souhaitée pour l'école en matière d'encouragement au tri des déchets. Il reste à trouver les emplacements hors de l'école, dans le préau, mais c'est en cours.

M. Gaudin relaie que la Commission Environnement avait réfléchi à la pose de ces poubelles en divers endroits de la commune, notamment aux arrêts de bus. Or, il s'avère que ces poubelles sont mal utilisées et leur contenu fini à l'incinérateur. Il vaudrait la peine de voir comment ces poubelles sont utilisées à Quédan.

M. Gorce souligne qu'aujourd'hui, tout finissant à l'incinérateur, le risque est limité. Le fait de mettre des poubelles de tri serait donner une incitation et faire une démarche pédagogique auprès des élèves, pour leur montrer qu'il y a une possibilité de tri. Ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Mme de Raemy estime que ces poubelles de tri dans une école font plus de sens qu'à un arrêt de bus.

### b) Panneaux indicateurs au bord de l'Aire

M. Simon remercie l'administration pour la pose de ces panneaux qui indiquent l'endroit où jeter ses déchets.

### c) Séance de présentation du budget 2019

M. Escher revient sur ses propos lors de la dernière séance au sujet de la présentation très détaillée du budget. Même s'il ne souhaite pas faire la révolution, et s'il comprend le souci de transparence du Conseil administratif, et l'intérêt du Conseil municipal à cette présentation, il retient toutefois le grand nombre d'absences constaté lors de cette séance. Il souhaiterait que l'on réfléchisse à rendre cette séance plus digeste et propose que le détail soit examiné ligne par ligne au sein des Commissions, qui rendraient des rapports, ce qui permettrait au budget d'être examiné dans le cadre d'une séance ordinaire du Conseil municipal.

La discussion se poursuit sur la longueur de cette séance et la raison de cette longueur, notamment le changement de plan comptable ; sur la volonté et les moyens de la simplifier ; sur le fait que cette séance-ci était extraordinaire et donc annoncée tardivement, d'où des agendas déjà serrés et les absences en grand nombre.

En conclusion, M. Savigny relève que la réflexion par rapport à un côté un peu indigeste de cette présentation sera menée, notamment pour rendre les documents consultables plus compréhensibles.

Mme Bowman rappelle que, pour le repas des Seniors, en plus de distribuer les cadeaux et servir le pouce-café, les Conseillers municipaux sont invités à donner un coup de main pour la préparation de la salle l'après-midi du 21 décembre. Elle indique qu'il faut également des volontaires pour aller chercher les Aînés qui le demandent et les ramener chez eux après la fête.

**COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président lève la séance à 21h15.

Le Vice-Président  
René Gisiger

Le Membre  
Ivan Martignoni

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé